

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 décembre 2012

Original : français

**Lettre datée du 19 décembre 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en août 2012 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gérard Araud



**Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2012
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois d'août 2012, sous la présidence de la France**

Introduction

Au cours du mois d'août 2012, sous la présidence de M. Gérard Araud, Ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 8 séances officielles, dont 6 publiques et 2 privées, ainsi que 13 séances de consultations. Il a adopté une résolution et une déclaration du Président, et publié sept déclarations à la presse.

Séance d'information par le Département des affaires politiques

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 7 août en consultations pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman. Il s'agissait, pour le Département des affaires politiques, de présenter dans le cadre de ce tour d'horizon prospectif une vision à moyen terme des enjeux politiques qui devraient, selon lui, faire l'objet d'un suivi attentif. La Somalie et le camp d'Achraf, en Iraq, avaient été retenus par le Département pour cet exercice, qui visait à dépasser la gestion immédiate des crises et à se projeter dans une réflexion sur des perspectives à moyen terme.

Sur la Somalie, le Secrétariat a estimé qu'une fois ce pays doté de nouvelles institutions, une réflexion commune devrait permettre de définir un cadre d'action pour la phase qui suivra la transition. La réunion de haut niveau prévue le 26 septembre en marge de l'Assemblée générale à l'invitation du Secrétaire général serait l'occasion d'un dialogue avec les nouvelles autorités sur les priorités à suivre en ce qui concerne l'assistance internationale au peuple somalien. Le Secrétariat a annoncé qu'il conduirait une revue stratégique du bilan du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie afin d'adapter la présence des Nations Unies à la nouvelle situation en Somalie d'ici à la fin de l'année. Les membres du Conseil sont convenus qu'une déclaration à la presse était nécessaire pour marquer la nécessité de maintenir au 20 août la date de l'achèvement de la transition en Somalie.

Sur la situation dans le camp d'Achraf, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que le sixième transfert de résidents vers le camp Liberty était toujours bloqué alors que le Gouvernement iraquien appelait à un transfert immédiat depuis le 25 juillet. Il a rappelé que le camp Liberty n'était qu'une solution temporaire en attendant la réinstallation définitive des résidents. Il a appelé les États Membres à faciliter cette réinstallation pour aider l'Iraq à régler la question. Tous les membres du Conseil ont souligné leur attachement à une solution pacifique respectueuse à la fois de la souveraineté iraquienne et des obligations humanitaires qui découlent du droit international. Certains membres du Conseil ont indiqué qu'ils étaient prêts à envisager d'accueillir quelques anciens résidents du

camp après examen et soumission des dossiers par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 2 août, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration à la presse sur la crise dans l'est de la République démocratique du Congo (SC/10736), dans laquelle il a condamné le Mouvement du 23 mars (M23), appelé à la poursuite du dialogue entre les Présidents Kabila et Kagamé en vue d'une solution politique durable et condamné tout appui extérieur apporté au M23, notamment par d'autres États. Il y renouvelait également son appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à l'action qu'elle mène pour protéger les civils dans le pays, tout en précisant que c'est au Gouvernement congolais qu'il incombe au premier chef d'assurer cette protection.

Le 27 août, le Conseil a tenu des consultations consacrées à la situation humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo. À cette occasion, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valérie Amos, a présenté un compte rendu de sa récente visite dans la région. Elle a indiqué que, depuis avril 2012, 283 000 personnes avaient fui les violences causées par le M23 dans le Nord-Kivu. Elle a insisté sur les craintes que lui inspirent les violences commises par ce mouvement et rendu compte aux membres du Conseil de ses rencontres avec le Premier Ministre congolais, le Premier Ministre rwandais et d'autres responsables de leurs gouvernements respectifs.

Le 29 août, le Conseil a tenu deux échanges de vues informels distincts, le premier avec la Ministre des affaires étrangères du Rwanda, Louise Mukishwabo, le second avec le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda.

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Par un courrier du 21 août (S/2012/657), le Président du Conseil de sécurité a répondu à un courrier du Secrétaire général du 13 août (S/2012/656) concernant le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et indiqué que le Conseil avait pris note de la proposition du Secrétaire général d'étendre pour 18 mois, jusqu'au 28 février 2014, le mandat du Bureau.

Mali

Le 8 août, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information pour examiner la situation au Mali au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique ». Y ont participé le Secrétaire général de l'ONU, la Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Salamatou Hussaini-Suleiman, l'Observateur permanent de l'Union africaine, Tété António, et le Représentant permanent du Mali auprès de l'ONU, Oumar Daou. Lors des consultations qui ont eu lieu immédiatement après, les membres du Conseil ont

entendu l'analyse du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et examiné le projet de concept stratégique de la CEDEAO qui leur avait été transmis le 4 août.

Le 10 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Mali (SC/10741), dans laquelle il a salué le retour à Bamako du Président Traoré, rappelé les attentes de la communauté internationale à l'endroit des autorités de transition concernant la sortie de crise et demandé aux membres de l'ex-junte de cesser toute immixtion dans les affaires politiques du pays. Il y a également salué les efforts de planification stratégique en cours en vue du déploiement d'une force de stabilisation de la CEDEAO au Mali et il a appelé la CEDEAO à coopérer davantage avec les autorités maliennes, les pays de la région, l'Union africaine et l'ONU pour la préparation des options détaillées attendues par le Conseil de sécurité.

Soudan-Soudan du Sud

Le 9 août, le Conseil de sécurité a tenu un échange de vues informel pour examiner la mise en œuvre par le Soudan et le Soudan du Sud de la résolution 2046 (2012), avec la participation [par visioconférence depuis Johannesburg (Afrique du Sud)] du Chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios. Cette session a été prolongée par des consultations sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Ce point de situation intervenait après la date butoir du 2 août fixée dans la résolution 2046 (2012) et la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue le 3 août. MM. Mbeki et Menkerios ont effectué une présentation factuelle de l'état des négociations et des accords conclus le 3 août. Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur la nécessité d'adopter une déclaration du Président. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, qui participait également aux consultations, a souligné que la situation s'était stabilisée du point de vue de la sécurité et que les forces armées s'étaient retirées d'Abyei, à l'exception de la police pétrolière de Diffra. Il a toutefois fait observer que l'autorité administrative et la police d'Abyei n'avaient pas encore été mises en place.

Conformément aux dispositions de la résolution 2046 (2012), qui prévoit des consultations tous les 15 jours sur sa propre application, le Conseil s'est à nouveau réuni le 23 août. Ses membres ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation. Ils ont rappelé leur soutien aux décisions de l'Union africaine et insisté sur la nécessité de voir les parties aboutir sur les questions non résolues relatives aux frontières, au statut final d'Abyei et à la mise en place d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Ils ont également souligné l'urgence qu'il y avait pour le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) à mettre en œuvre les protocoles d'accord sur l'acheminement de l'aide humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Le 31 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/19) sur les suites données à la résolution 2046 (2012), dans laquelle il a salué les progrès réalisés par les parties, notamment les accords sur le pétrole et les arrangements financiers connexes. Il y a rappelé l'échéance du 2 août et regretté que certaines questions cruciales n'aient pas été réglées, notamment en ce qui concerne les frontières, le statut final d'Abyei et la mise en place d'une zone frontalière

démilitarisée et sécurisée. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'ouverture d'un cycle d'échanges avec les parties, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et avec l'appui du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en vue de leur permettre de parvenir aux accords nécessaires pour régler toutes les questions en suspens. À cet égard, il a réaffirmé son intention de prendre, si nécessaire, les mesures supplémentaires appropriées, comme le lui permet l'Article 41 de la Charte. Enfin, il a souligné qu'il était urgent d'acheminer de l'aide humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et a appelé le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N à mettre en œuvre les protocoles d'accord conclus dans ce but, conformément au plan tripartite proposé par l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Soudan-Darfour

Le 15 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse (SC/10744), où il a condamné l'attaque contre un bureau de police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à Nyala, dans laquelle un soldat de la paix a été tué. Il a appelé le Gouvernement du Soudan à conduire une enquête dans les plus brefs délais et à traduire les responsables en justice.

Somalie

Le 10 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur la Somalie (SC/10740), qui portait sur le processus de transition à l'approche de l'échéance du 20 août établie dans la feuille de route pour l'achèvement de la transition en Somalie. Les membres du Conseil ont salué les progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route, en particulier l'adoption de la nouvelle Constitution. Ils ont également appelé à la nomination rapide des membres du Parlement afin que l'échéance du 20 août puisse être respectée, mentionnant l'éventualité de violences et de tentatives d'intimidation. Enfin, ils ont souligné la nécessité pour les autorités somaliennes de mettre en place des institutions légitimes dans les zones libérées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité somaliennes.

Le 28 août, le Conseil a tenu des consultations sur la Somalie. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, qui est intervenu en visioconférence depuis le quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio. Grâce à ces informations, le Conseil a pu faire le point sur la poursuite du processus de transition après l'échéance du 20 août.

Le 29 août, une déclaration à la presse (SC/10749) a été publiée saluant les avancées historiques intervenues en Somalie, en particulier l'adoption d'une Constitution provisoire par l'Assemblée nationale constituante et la tenue de la première session de cette nouvelle assemblée. Le Parlement y était en outre appelé à élire un Président de la République dans les meilleurs délais afin d'achever le processus de transition.

Europe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Le 21 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la MINUK, auquel ont pris part le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et Hashim Thaçi, du Kosovo. Sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2012/603), le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la MINUK, Farid Zarif, a rappelé les évolutions intervenues dans le champ politique et le domaine de la sécurité au cours des trois derniers mois au Kosovo. Il a fait observer que la situation restait tendue sur le terrain et que les tensions ethniques expliquaient en partie le faible nombre de déplacés ayant décidé de rejoindre leur région d'origine. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renouer le dialogue bilatéral.

Moyen-Orient

Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)

Le 2 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations consacrées à la MISNUS. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a indiqué que la MISNUS avait pu constater, sur les quatre sites où elle était présente, une situation de conflit persistant et la poursuite de l'usage d'armes lourdes, telles qu'artillerie, chars d'assaut, hélicoptères et avions de combat des forces armées syriennes. L'insécurité, très importante, contraignait le mouvement de la MISNUS. La situation humanitaire continuait de se détériorer et 2 millions de personnes nécessitaient une assistance. Sur les 6 000 détenus dont la MISNUS avait connaissance, seuls 610 avaient été libérés. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a insisté sur la nécessité de continuer à chercher des solutions diplomatiques à la crise. Il a annoncé que le Secrétariat étudiait les moyens de maintenir la présence des Nations Unies en Syrie. Tous les membres du Conseil ont regretté la démission de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, et salué ses efforts. La discussion a porté, entre autres sujets, sur la question du maintien de la présence des Nations Unies. Certains membres ont rappelé les conditions posées par la résolution 2059 (2012) pour la prorogation du mandat de la MISNUS.

Le 9 août s'est tenue une réunion avec les pays fournissant des contingents à la MISNUS.

Le 16 août, le Conseil a tenu des consultations sur la MISNUS. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a mis en avant les contraintes pesant sur les mouvements de la MISNUS du fait de la très grande insécurité qui régnait. Depuis le déploiement de la MISNUS, la violence s'était intensifiée de façon continue, avec un usage croissant d'armes lourdes du côté des autorités syriennes. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a souligné que la MISNUS avait constitué un outil important pour faciliter et soutenir les avancées vers la résolution du conflit et qu'il fallait trouver des moyens de lui permettre de continuer à remplir ces fonctions à l'avenir. Les membres du Conseil ont déploré le niveau de violence observé et la poursuite de l'usage des armes lourdes, qui ont entraîné le retrait de la MISNUS.

Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations consacrées à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué qu'aucun progrès n'avait été fait sur la voie d'une négociation durable entre Israéliens et Palestiniens. Il a souligné l'urgence qu'il y avait à régler la situation financière de l'Autorité palestinienne. Il s'est inquiété des démolitions et expulsions mises en œuvre par les autorités israéliennes dans la zone C et à Jérusalem-Est. Il a condamné l'attaque perpétrée le 5 août dans le Sinaï, de même que les tirs de roquettes visant Israël depuis Gaza, et estimé que ces incidents montraient la fragilité de la situation du point de vue de la sécurité. En Syrie, la situation humanitaire connaissait une détérioration rapide et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires avait demandé aux autorités syriennes d'ouvrir davantage leur territoire au personnel humanitaire. S'agissant du Liban, il a indiqué que les tensions internes étaient exacerbées par la crise syrienne et demandé que la stabilité du Liban soit préservée. Tous les membres du Conseil ont salué la nomination de M. Lakhdar Brahimi comme Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, et ont espéré qu'il réussisse à définir rapidement les conditions d'une transition politique pacifique.

Par un courrier du 23 août, le Président du Conseil a répondu à un courrier de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU du 27 février 2012 et indiqué qu'après avoir débattu de l'invitation à se rendre dans la région reçue du Président Abbas, les membres du Conseil n'étaient pas parvenus à un consensus.

Autres questions se rapportant au Moyen-Orient (situation en Syrie)

Par un courrier du 17 août (S/2012/654), le Président du Conseil de sécurité a répondu à un courrier du Secrétaire général en date du 10 août (S/2012/618) et indiqué que les membres du Conseil avaient pris bonne note de son intention d'établir une présence effective et souple des Nations Unies à l'appui des activités du Représentant spécial conjoint pour la Syrie. Il a fait part du soutien des membres du Conseil à la mission de bons offices du Secrétaire général et à celle du Représentant spécial conjoint pour la Syrie.

Le 30 août, le Conseil a tenu une séance d'information à haut niveau sur la situation humanitaire et l'insécurité en Syrie, présidée par le Ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius. Le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a affirmé que plus de 2,5 millions de personnes avaient un besoin urgent d'aide et de protection à l'intérieur du pays. Il fallait régler deux questions : l'accès des équipes humanitaires au territoire syrien et le financement de l'aide. Il a appelé la communauté internationale à se mobiliser pour répondre aux appels de fonds lancés par les organismes des Nations Unies. Il a souligné qu'à terme, la crise ne pourrait être résolue que par un processus politique crédible soutenu par une communauté internationale unie, qui mette fin à la violence et favorise la mise en œuvre d'une transition politique menée par les Syriens eux-mêmes. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, a affirmé que 229 000 personnes avaient fui la Syrie au 29 août. Il a salué l'engagement des pays voisins. Invités à s'exprimer sur les répercussions de la crise syrienne dans leurs pays respectifs, les ministres du Liban, de l'Iraq, de la Jordanie et de la Turquie ont souligné que l'accueil des réfugiés syriens sur leur sol était un lourd défi. Ils ont demandé à la communauté internationale de les soutenir et au Conseil d'œuvrer de façon unie à

une sortie de crise rapide en Syrie. Les membres du Conseil, dont plusieurs étaient représentés au niveau ministériel, se sont ensuite exprimés. Le Représentant permanent de la Syrie a également fait une déclaration.

Liban

Le 21 août, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le 23 août, le Conseil a tenu des consultations sur la FINUL. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a constaté que la zone d'opérations de la FINUL était restée stable. Il a souligné l'impact positif des arrangements de coordination et de liaison à cet effet. Il a par ailleurs indiqué que la FINUL mettait en œuvre les recommandations du bilan stratégique, soulignant toutefois la fragilité de la situation du fait de l'instabilité régionale et des atteintes à la souveraineté libanaise. Tous les membres ont engagé les parties à progresser sur les questions en suspens au regard de la résolution 1701 (2006) et ont soutenu le renouvellement du mandat de la FINUL. La plupart des membres se sont inquiétés des répercussions de la crise syrienne sur le Liban et ont salué la politique de dissocation suivie par les autorités libanaises.

Le 30 août, le Conseil a adopté la résolution 2064 (2012) renouvelant le mandat de la FINUL pour un an. Cette résolution consacre les priorités et recommandations énoncées dans le bilan stratégique et appelle à leur mise en œuvre en vue d'une pleine application de la résolution 1701 (2006).

Asie

Afghanistan

Le 17 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse (SC/10745) dans laquelle il a condamné la série d'attentats terroristes coordonnés qui ont fait de nombreux morts et blessés en Afghanistan, essentiellement parmi la population civile. Il a également fait référence aux principes du droit international et du droit international humanitaire dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, félicité les Forces nationales de sécurité afghanes de leur action efficace et s'est à nouveau dit gravement préoccupé par les menaces que font peser les Taliban, Al-Qaida et les autres groupes armés illégaux sur la population locale, les forces de sécurité nationales, l'action militaire de la communauté internationale et l'assistance internationale en Afghanistan.

Asie centrale

Le 7 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur l'activité du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Dans son allocution, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef dudit centre, Miroslav Jenca, a évoqué la situation en Asie centrale, ainsi que la perspective du désengagement militaire en Afghanistan et ses conséquences pour la région. Le Représentant spécial a rappelé l'action du Centre sur des thèmes transversaux importants pour la région, dont la gestion de l'eau et la mise en œuvre du plan d'action régional aux fins de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adopté en novembre 2011.

Les participants se sont félicités de l'exemple que constitue le Centre en tant que mécanisme de diplomatie préventive à la disposition des Nations Unies et ont pris acte du rôle qu'il joue. Une déclaration à la presse a été publiée le 8 août (SC/10739).

Non-prolifération

Dans une note (S/2012/677), le Président du Conseil de sécurité a diffusé, le 30 août, le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique daté du même jour, qui lui avait été adressé conformément au paragraphe 4 de la résolution 1929 (2010).

Organes subsidiaires

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le 21 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations consacrées à l'examen du rapport trimestriel du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Le Président, João Maria Cabral, a rendu compte des travaux du Comité pour la période allant du 17 mai au 21 août 2012, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de cette même résolution.

Dans son rapport, le Président du Comité a noté que celui-ci avait reçu, pendant la période considérée, deux rapports sur des violations présumées des mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), ainsi que des informations relatives à des cas précédemment signalés. Il y a également pris note du renouvellement du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) à la suite de l'adoption de la résolution 2050 (2012) par le Conseil le 12 juin 2012.
